

Animateur jeunesse et coordinateur du conseil d'action des jeunes H/F

Animateur territorial

Organisme émetteur : VILLE DE VERSAILLES

Référence : 2026-VERSAILLES-738

Localisation du poste : Versailles (78000)

Direction concernée

EDUCATION - JEUNESSE

Service concerné

JEUNESSE

Catégorie du poste

B

Poste ouvert aux

Contractuels et Titulaires

Type de poste

Poste à temps complet

Vos missions

Missions principales

PARTICIPATION A LA MISE EN UVRE ET A L'ANIMATION DU PROJET DU QG, ESPACE JEUNESSE 11-17 ANS

- Participer au développement de la structure en binôme avec l'animatrice référente de l'espace Jeunesse et à l'élaboration du projet dans toutes ses dimensions : pédagogique, organisationnelle, logistique, partenariale, budgétaire
- Mettre en oeuvre diverses stratégies de communication et « d'aller vers » pour capter un nouveau public et faire la promotion de l'espace Jeunesse
- Accueillir et accompagner les jeunes pendant les horaires d'ouverture au public, avec l'animateur référent de l'espace Jeunesse
- Concevoir, animer les animations régulières et temps forts de l'espace Jeunesse (soirées thématiques, ateliers, stages...) nécessitant l'implication de l'ensemble de l'équipe Jeunesse
- Être à l'écoute des besoins des jeunes fréquentant l'espace jeunesse afin de les accompagner par la mise en place d'actions ponctuelles en lien avec la citoyenneté, l'engagement, le développement durable, la prévention...

AIDE AUX PROJETS JEUNES ET COORDINATION DU CONSEIL D'ACTION DES JEUNES

- Sensibiliser les jeunes individuellement ou collectivement à l'engagement et stimuler leur participation à la vie locale : Montage de projets, candidature au Conseil d'Action des Jeunes...
- Accompagner les membres du CAJ dans le choix de leurs projets, dans leur mise en oeuvre (échanciers, moyens à mobiliser, partenariats...)
- Inciter des jeunes éloignés des structures municipales et de l'engagement local à s'intéresser à cette instance de représentation de la Jeunesse
- Être référent des membres Versaillais faisant partie du Conseil des Jeunes du Château de Versailles et participer aux séances mensuelles (1 par mois, un samedi)
- Travailler en transversalité avec différents services municipaux et en partenariat avec les acteurs locaux (associations, établissements scolaires, organismes institutionnels...)

EVENEMENTIEL JEUNESSE 11-25 ANS

- Contribuer à la mise en oeuvre de la feuille de route Jeunesse et des actions qui y sont inscrites, en tant que pilote ou contributeur (Baby sit'dating, Soirée des délégués, Forum découverte des métiers ou emploi des jeunes, conférences thématiques, formation BAFA Jeunes Versaillais...)
- Être force de proposition et concevoir des actions correspondant aux attentes des jeunes et les impliquant si possible dans leur construction
- Participer à la promotion des actions portées pour et par la Jeunesse de la Ville

Votre profil

Formation

Expérience :

- Expérience dans le secteur de l'animation et de la jeunesse
- Expérience dans le montage de projets, d'événements

Autonomie et responsabilités :

- Disponibilité
- Dynamisme et capacité à proposer, innover
- Très bon relationnel avec le public jeune, capacité à communiquer, capter, fédérer
- Capacité à travailler en équipe
- Capacité à instaurer un cadre structurant
- Capacité à accompagner les jeunes dans leur autonomie, leur développement personnel
- et à faire émerger des initiatives
- Capacités à rendre compte et à adapter son discours en fonction de l'interlocuteur : jeunes, familles, partenaires, élus...

Compétences :

- Connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales
- Connaissance du public jeune et des problématiques Jeunesse
- Connaissance du fonctionnement d'un ALSH et de la réglementation des ACM
- Démarche pédagogique et responsabilisante
- Expérience dans la conduite de projets et le travail en transversalité/en partenariat
- Sens de l'organisation, rigueur, anticipation
- Appétence pour la communication et connaissance des canaux utilisés par les jeunes

Conditions d'emploi

Contrainte(s) liée(s) au poste**Cycle de travail :**

Temps de travail annualisé sur la base de 1607h

Avantages :

- Participation de la Ville à la mutuelle et au contrat collectif Prévoyance
- Remboursement des frais de transport en commun à hauteur de 75%
- Possibilité d'adhérer à la Caisse d'Entraide (prestations sociales et loisirs)